

**CERTIFICAT
DE CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE
0334-DPC-1016**

Décision N°1016/11-2 du 20 juin 2011

En application de la Directive 89/106/CEE du 21-12-89 relative au rapprochement des législations des Etats Membres pour les Produits de la Construction (Directive produits de la construction - CPD), et de l'amendement 93/68/CEE du 22-07-93, il a été statué que les produits de la construction :

- **Batyline® HM**

fabriqués par :

**ESMERY-CARON STRUCTURES
20, rue Pastre
28109 DREUX CEDEX**

Ont été soumis par le producteur au contrôle de la production en usine et aux essais complémentaires réalisés sur les échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrit et sans essai par sondage d'échantillons, et que l'organisme notifié - ASQUAL - a effectué les essais initiaux de type pour les caractéristiques appropriées du produit, l'inspection initiale de l'usine et le contrôle de la production en usine. L'organisme notifié assure une surveillance continue, l'évaluation et l'approbation du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'attestation de contrôle de production en usine décrites dans l'Annexe ZA de la norme

EN 14716

ont été appliquées et que les produits répondent aux exigences prescrites.

Ce certificat a été édité le **5 mai 2009** pour la première fois et reste valide tant que les conditions établies dans les spécifications techniques harmonisées en référence ou les conditions de production dans l'usine ou le contrôle de production en usine lui-même ne sont pas modifiées de façon substantielle et ce jusqu'au **5 mai 2012**.

Robert BIGUET
Directeur

P/0